



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Eliane OBIS, Doyenne d'âge du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Étaient présents 24 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, FOURCADE Georges, GLEYSSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Eva, OBIS Eliane, PADIOU Laurent.

Étaient excusés 3 : DJOURDER Sarah, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Était absente :

Pouvoirs 3 : DJOURDER Sarah pouvoir à DELMAS Christian, RENARD Laurent pouvoir à ARPAILLANGE Michel, SCIÉ Nicole pouvoir à AIGOUY Jea.

Secrétaire de séance : METIFEU Marc

CRÉATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Ce pourcentage accorde à la commune un effectif maximum de huit adjoints.

Madame la Maire propose à l'assemblée de créer six postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		1

- La création de six postes d'adjoints,

Délib. n° : 2026_008

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 031-213103963-20260320-2026_008-DE



5.1 Elections exécution

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

En Préfecture le : 03-04-2026

De l'affichage le : 03-04-2026

Lison GLEYES,
Maire



Marc METIFEU,
Secrétaire de séance,